

REpublique fran aise

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Epinal  
**MAIRIE**  
**DE**  
**POUXEUX**

JEUDI 19 JUIN 2014

A 20 heures 30



<b>Effectif légal :</b>	<b>19</b>
<b>en exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>15</b>
<b>Absents</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>18</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 12 juin 2014 s'est réuni le **jeudi 19 juin 2014 à 20 h 30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Monsieur Philippe EEROT, Maire.  
Monsieur Damien SIBILLE élu nommé secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENTS</b>
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X			
5. Mme HANS Louisette, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal		X	Henri LA VAULLEE	
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal		X	Philippe LEROY	
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale				X
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	Edith GREMILLET	

La séance est levée à 23 heures 18 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

- |             |  |
|-------------|--|
| N° 2014/059 | <u>Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - Approbation du Conseil Municipal du 22 mai 2014</u>                     |
| N° 2014/060 | <u>Commande Publique – Marchés Publics - 01-01</u><br>Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnastique |
| N° 2014/061 | <u>Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01</u><br>Approbation du rapport 2013 de GRDF                    |

- N° 2014/062      Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01  
Rapport du service public de l'eau pour l'année 2013
- N° 2014/063      Finances locales – Divers – 07-10  
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau
- N° 2014/064      Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02  
Tarifs municipaux
- N° 2014/065      Libertés publiques et Pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – 06-04  
Approbation des règlements intérieurs de la salle de convivialité et de la bibliothèque municipale
- N° 2014/066      Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2014/067      Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03  
Désignation de représentants supplémentaires de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont (SIVUIS)
- N° 2014/068      Fonction Publique – Personnels titulaires de la FPT – 04-01  
Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- N° 2014/069      Fonction Publique – Personnels contractuels - 04-02  
Création d'un emploi d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité  
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2014/070      Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-05  
Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures
- N° 2014/071      Domaine et Patrimoine – Actes de Gestion du domaine public – 03-05  
Budget Principal – Autorisations de travaux  
Finances Locales – Subventions – 07-05  
Budget principal – Demandes de subventions  
Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n° 2 au Budget principal
- N° 2014/072      Autres Domaines de compétence des Communes – Autres - 09-01  
Ouverture du restaurant périscolaire le mercredi midi – Tarifs et conditions

**Délibération n° 2014/059**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**

**Approbation du Conseil Municipal du 22 mai 2014**

Le Conseil Municipal, après délibération, et prise en compte de la remarque de Monsieur Jean-Louis THOMAS :

« La délibération n° 2014/048 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnastique - n'a pas été reportée à une date ultérieure mais le Conseil Municipal a voté contre à l'unanimité »

**ADOPTE** le procès verbal de la séance du 22 mai 2014

**DIT** que cette délibération sera annexée à la délibération n° 2014/048 du 22 mai 2014.

## **Délibération n° 2014/060**

**Commande Publique – Marchés Publics - 01-01**

## **Avenir n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnastique**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, qui rappelle que cette question a été abordée lors du dernier Conseil Municipal et que des renseignements complémentaires ont été demandés par les élus.

Monsieur LA VAULLEE explique que c'est le maître d'ouvrage, et non le maître d'oeuvre, qui a évalué les travaux de réaménagement de la salle de gymnastique à 30 000 €HT. A la demande de la Commune, VOSGES ARCHITECTURE a donc présenté une offre de rémunération de 9,80% sur ce montant.

A l'ouverture des plis des entreprises, les offres s'élevaient à 46 950,61 €HT. A la fin du marché, les travaux se situent à 46 018,15 €HT, soit légèrement en-deçà des offres.

Initialement prévus à hauteur de 2 940 €HT (9,8 % de 30 000€), il convient donc de passer un avenant afin de porter le montant des honoraires du maître d'oeuvre à 4 509,78€ (9,8 % de 46 018,15€).

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 2 abstentions : Madame Florence CHARMY et Monsieur Damien SIBILLE
  - 3 voix contre : Mesdames Edith GREMILLET et Aude VIVIER, Monsieur Jean-Louis THOMAS

**AUTORISE** le Maire à signer avec VOSGES ARCHITECTURE l'avenant n°1 d' un montant de 1 569,78 €HT, portant le montant du marché à 4 509,78 €HT

**DIT** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014.

## Délibération n° 2014/061

## **Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01**

## **Approbation du rapport 2013 de GRDF**

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée a été destinataire du rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

## **PREND ACTE** du rapport 2013 de GRDF.

## Délibération n° 2014/062

## **Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01**

## **Rapport du service public de l'eau pour l'année 2013**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** du rapport 2013 du service public de l'eau.

**Délibération n° 2014/063**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau**

Monsieur le Maire précise que ces tarifs ont été débattus en commission finances du 12 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 3 abstentions : Mesdames Edith GREMILLET et Aude VIVIER, Monsieur Damien SIBILLE
- 1 voix contre Monsieur Jean-Louis THOMAS

**FIXE** à 1,00 € TTC le m<sup>3</sup> d'eau pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015

**FIXE** à 12,00 € TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015.

oo

**Délibération n° 2014/064**

**Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02**

**Tarifs municipaux**

Monsieur le Maire précise que ces tarifs ont été débattus en commission finances du 12 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** les tarifs municipaux joints en annexe :

- à compter du 1er septembre 2014 pour les tarifs scolaires
- à compter de ce jour pour les autres tarifs

**RAPPORTÉ** les délibérations suivantes :

- n° 2012/052 du 13 septembre 2012
- n° 2012/074 du 20 décembre 2012
- n° 2013/038 du 11 juin 2013
- n° 2013/061 du 27 août 2013
- n° 2014/009 du 13 février 2014

oo

**Délibération n° 2014/065**

**Libertés publiques et Pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – 06-04**

**Approbation des règlements intérieurs de la salle de convivialité et de la bibliothèque municipale**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** les règlements intérieurs de la salle de convivialité et de la bibliothèque municipale tels que présentés en annexe.

oo

**Délibération n° 2014/066**

**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**

**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

**A** – a signé l'avenant n°1 relatif au marché à procédure adaptée « Requalification de l'impassée de la Gare » avec l'entreprise TRAPDID BIGONI pour un montant de 3 141,67 €HT (+6,45%) portant le montant du marché à 51 818,17 €HT.

B – n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
30/04/14	MULLER	Johnny	52 rue Haute	X		AK 211-289-292-294
30/04/14	ANNULE ET REPLACE DIA 16 SCI LES OLIVES		306 chemin de Bazimpré		X	AO 69 (ex 67)
30/04/14	ANNULE ET REPLACE DIA 17 LA VAULLEE	Arnaud	182 rue du Voyen		X	AO 71 (ex 40)
24/05/14	SACLUSA	Jean-Claude	Le Battant		X	AM 216-459 (ex 214p)
24/05/14	LOUIS	Jeannine	Le Plumon		X	AH 23-69

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

## Délibération n° 2014/067

**Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03**

## Désignation de représentants supplémentaires de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont (SIVUIS)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014/034 par laquelle Messieurs Philippe LEROY et Henri LA VAULLEE ont été élus délégués titulaires et Messieurs Christophe GUILLEMINOT et Eric JEANPIERRE délégués suppléants au SIVUIS.

La Préfecture nous informe, par courrier du 14 mai 2014, que compte tenu du nombre d'habitants de POUXEUX, la Commune peut bénéficier d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires.

Madame Karine COUVAL propose sa candidature au poste de titulaire

Madame Florence CHARMY propose sa candidature au poste de suppléant

Titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés : 18
  - majorité absolue : 10

Madame Karine COUVAL a obtenu 18 voix

Madame Karine COUVAL ayant obtenu la majorité absolue est déclarée titulaire.

Suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés : 18
  - majorité absolue : 10

Madame Florence CHARMY a obtenu 18 voix

Madame Florence CHARMY ayant obtenu la majorité absolue est déclarée suppléante.

## Délibération n° 2014/068

**Fonction Publique – Personnels titulaires de la FPT – 04-01**

## Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu de décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal le 22 mai 2014,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de désigner Madame Linda BAZART, agent municipal, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

**AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté à intervenir.

## **Délibération n° 2014/069**

## **Fonction Publique**

## **Personnels contractuels – 04-02**

## **Personnel titulaires et stagiaires - 04-01**

## **Création d'un emploi d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité**

## **Création d'un poste d'Agent social de 2ème classe**

## **Modification du tableau des emplois permanents**

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorisant les communes à recruter des agents non titulaires par voie contractuelle pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel,

Considérant que l'accroissement d'activité estivale justifie la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour une période de 3 mois, du 1er juillet au 30 septembre 2014, pour

faire face à un accroissement temporaire d'activité

**FIXE** ainsi qu'il suit :

- la durée hebdomadaire du service du poste, soit 35 heures,
  - la nature des fonctions : travaux d'entretien des équipements, des bâtiments, de la voirie, des réseaux, des espaces verts
  - le niveau de rémunération : Echelle 3, 1er échelon

Puis, Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter un agent pour assurer le remplacement d'un agent spécialisé des écoles maternelles qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Vu

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
  - le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
  - le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Considérant la déclaration auprès du Centre de Gestion des Vosges de la création et de la vacance d'emploi,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents sociaux de 2ème classe, à compter du 26 juin 2014

**FIXE** les nouveaux tableaux des emplois permanents de la Commune tel qu'ils figurent en annexe, à compter du 26 juin 2014

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014

**AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

## Délibération n° 2014/070

**Fonction Publique - Régime indemnitaire = 04-05**

## **Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/031 du 15 mai 2012 qui autorisait les cadres d'emploi des Rédacteurs et des Adjoint administratifs à percevoir l'ITEMP.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ouvrir le cadre d'emploi des ATSEM à cette indemnité pour les agents qui occupent des postes d'encadrement et de coordination des équipes dans le cadre de l'organisation des temps d'activité périscolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le versement de l'indemnité d'exercice de mission des Préfectures à tous les grades du cadre d'emploi des ATSEM

**ARRETE** ainsi qu'il suit, pour la constitution de l'enveloppe financière, le montant de référence :

- 1 478,00 € x coefficient 0,25 = 369,50 €

**DIT** que les présentes dispositions prendront effet au 1er septembre 2014

**PRECISE** que son versement interviendra selon un rythme mensuel

**DIT** que les autres termes de la délibération n° 2012/031 du 15 mai 2012 demeurent inchangés

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'arrêté à intervenir.

## Délibération n° 2014/071

**Domaine et Patrimoine – Actes de Gestion du domaine public – 03-05**

## **Budget Principal – Autorisations de travaux**

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01**

## **Décision modificative n° 2 au Budget pri**

## **Finances Locales – Subventions – 07-05**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, qui explique qu'il convient de procéder au désamiantage et à la démolition de l'ancienne salle de convivialité. Les travaux de démolition s'élèveraient à 10 200 € TTC et les travaux de désamiantage à 91 143,36 € TTC.

Les travaux de désamiantage sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 30 à 40 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETERR).

Par ailleurs, Monsieur Henri LA VAULLEE rappelle que dans l'acte d'acquisition à RFF des parcelles au lieu-dit « La Louvière Sud » en bordure de la voie ferrée, il est prévue la pose d'une clôture défensive de 2 mètres de hauteur à la charge de la Commune. Il convient d'inscrire les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal après délibération et

- 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS, considérant que la Commission d'appel d'offre n'a pas été consultée pour la clôture défensive. Monsieur le Maire précise que la CAO n'avait pas à être réunie dans ce cas précis.

- 1 abstention, Monsieur Damien SIBILLE, avec les mêmes raisons pour la clôture défensive et considérant que les dépenses – pour la clôture, la démolition et le désamiantage de l'ancienne salle de convivialité - auraient dû être prévues au Budget Primitif

**DECIDE** du désamiantage et de la démolition de l'ancienne salle de convivialité

**SOLLICITE** la meilleure subvention possible au titre de la DFR

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

- investissement TTC : 101 343,36 €
  - subvention DETR : 33 781,12 €
  - autofinancement : 67 562,24 €

**VOTE** la décision modificative n° 2 suivante au Budget Principal :

- #### **- Dépenses – Article 2313 Immobilisations corporelles en cours – Programme 249 Salle**

- de convivialité + 101 500 €
  - Dépenses – Article 2188 Autres Immobilisations corporelles + 14  
350 €
  - Dépenses – Article 2313 Immobilisations corporelles en cours – Programme 251  
Bibliothèque Garderie - 115 850 €

## **Délibération n° 2014/072**

**Autres Domaines de compétence des Communes – Autres - 09-01**

#### **Ouverture du restaurant périscolaire le mercredi midi – Tarifs et conditions**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaires 2014-2015, les élèves des écoles maternelles et primaires du RPI de Pouxeux-Jarménil auront cours les mercredis matins.

Il invite le Conseil Municipal à se positionner sur l'ouverture du restaurant scolaire le mercredi midi.

Monsieur le Maire précise :

- qu'un service de garderie sera organisé à Pouxeux les mercredis de 11H45 à 12H45
  - que le centre de loisirs « Archettes Loisirs » est ouvert aux élèves du RPI de Pouxeux-Jarménil. Le centre propose le repas et l'après-midi récréatif. La Commune prendrait à sa charge le coût du transport à 11H45 à destination du centre.

## Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 2 abstentions, Madame Edith GREMILLET et Monsieur Paulin BICHOTTE
  - 2 voix pour l'ouverture du restaurant périscolaire le mercredi midi : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE
  - 13 voix contre

**S'OPPOSE** à l'ouverture du restaurant périscolaire le mercredi midi.

Transmis en Préfecture le 24 juin 2014

Affiché le 26 juin 2014

Rappel de l'ordre du jour

N° 2014/059 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 22 mai 2014

N° 2014/060 Commande Publique – Marchés Publics - 01-01  
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnastique

N° 2014/061 Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01  
Approbation du rapport 2013 de GRDF

N° 2014/062 Autres domaine de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01  
Rapport du service public de l'eau pour l'année 2013

N° 2014/063 Finances locales – Divers – 07-10  
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau

N° 2014/064 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02  
Tarifs municipaux

N° 2014/065 Libertés publiques et Pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – 06-04  
Approbation des règlements intérieurs de la salle de convivialité et de la bibliothèque municipale

N° 2014/066 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2014/067 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03  
Désignation de représentants supplémentaires de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont (SIVUIS)

N° 2014/068 Fonction Publique – Personnels titulaires de la FPT – 04-01  
Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

N° 2014/069 Fonction Publique – Personnels contractuels - 04-02  
Création d'un emploi d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité  
Modification du tableau des emplois permanents

N° 2014/070 Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-05  
Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures

N° 2014/071 Domaine et Patrimoine – Actes de Gestion du domaine public – 03-05  
Budget Principal – Autorisations de travaux  
Finances Locales – Subventions – 07-05  
Budget principal – Demandes de subventions  
Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n° 2 au Budget principal

N° 2014/072 Autres Domaines de compétence des Communes – Autres - 09-01  
Ouverture du restaurant périscolaire le mercredi midi – Tarifs et conditions

L'ordre du jour ci-dessus étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures et 18 minutes

---

**SIGNATURES**

**Philippe LEROY,**  
Le Maire,

**Henri LA VAULLÉE,**  
1er adjoint,

**Joëlle BARTH,**  
2ème adjoint,

**Alain HENRY,**  
3ème adjoint,

**Louisette HANS,**  
4ème adjoint,

**Jacqueline BRICARD,**  
Conseillère municipale,

**Philippe PELTIER,**  
Conseiller municipal, excusé,  
pouvoir à M. LA VAULLEE

**Eric JEANPIERRE,**  
Conseiller Municipal,

**Daniel REMY,**  
Conseiller Municipal, excusé,  
pouvoir à M. LEROY

**Florence CHARMY,**  
Conseillère municipale,

**Agnès MEYER-BISCH,**  
Conseillère municipale, absente,

**Christophe GUILLEMINOT,**  
Conseiller municipal,

**Karine COUVAL,**  
Conseillère municipale,

**Amélie DEZ,**  
Conseillère municipale,

**Paulin BICHOTTE,**  
Conseiller municipal,

**Jean-Louis THOMAS,**  
Conseiller municipal,

**Edith GREMILLET,**  
Conseillère municipale,

**Damien SIBILLE,**  
Conseiller municipal,

**Aude VIVIER,**  
Conseillère municipale, excusée  
pouvoir à Mme GREMILLET